



**Club Nautique de la Baie de Corsier**  
Case Postale 31 - 1246 Corsier

## **REGLEMENT DE L'ECOLE DE VOILE COOLCATSCHOOL**

### **ART. 1 GENERALITES**

Pour des raisons historiques, l'appellation COOL CAT SCHOOL est admise pour l'école. Cette appellation correspond à la section école de voile du Club Nautique de la Baie de Corsier (CNBC).

### **ART. 2 ELEVE MEMBRE**

Est considéré comme élève membre toute personne ayant souscrit à au moins une session de cours (voir définition d'une session à l'art.4)

L'élève ayant suivi une session de cours recevra au début de l'année suivante une invitation à régler sa cotisation de membre. Si la cotisation n'est pas réglée dans les délais, il ne fera plus partie des membres du club et aucun rappel ne lui sera adressé.

Les élèves sont admis dès l'âge de 15 ans. Accompagné par un parent ou par un représentant légal, un élève peut suivre les cours dès 12 ans révolus si sa condition physique le permet. Ils assistent aux cours et naviguent sous la responsabilité exclusive du parent ou représentant légal accompagnant.

### **ART. 3 MONITEURS/AIDE-MONITEURS**

Les moniteurs et aide-moniteurs travaillent pour le CNBC à titre bénévole. Leur engagement en faveur de l'école COOL CAT SCHOOL est motivé par leur passion de la voile et leur désir de la faire partager.

Ils sont au bénéfice d'une bonne connaissance théorique des conditions de navigation sur le Léman et d'une expérience pratique, sans que leurs compétences ne soient nécessairement attestées par un certificat, diplôme ou autre titre.

Le Règlement des moniteurs est applicable pour le surplus.

### **ART. 4 COURS ET CONDITIONS GENERALES**

Une session se compose de 4 cours, dont les dates sont fixées à l'avance. Un élève s'inscrit pour une session, et s'engage à suivre les cours aux dates prévues par le calendrier des cours.

Il y a 3 niveaux de cours : (1)débutant, (2)moyen et (3)avancé. Sauf dérogation expresse donnée par le responsable de l'école de voile, le niveau 1 est obligatoire pour tous les élèves quelque soit leur niveau, afin d'acquérir le grément, la mise à l'eau et le retour au port. Par la suite, le moniteur qui a suivi l'élève pendant la première session valide son niveau pour la prochaine session.

L'élève s'engage à respecter les horaires fixés pour les cours. Un quart d'heure après le début du cours, l'élève en retard peut ne pas être autorisé à le suivre, pour ne pas déranger le bon déroulement du programme et les autres participants.

Un cours peut être annulé par le CNBC pour des raisons d'organisation, en cas de mauvaises conditions climatiques et météorologiques ou pour tout autre motif laissé à la seule appréciation du CNBC.

De même, une session de cours peut être annulée par le CNBC si le nombre de participants est inférieur à 4. En ce cas, les élèves déjà inscrits seront contactés personnellement pour convenir d'autres dates. Sans possibilité d'accord, et uniquement en ce cas spécifique, ils seront remboursés.

L'élève qui a un empêchement est prié d'en avvertir le responsable des cours 3 jours à l'avance. Sauf cas exceptionnel et sous réserve de ce qui suit, les cours payés qui n'ont pas été utilisés ne peuvent pas être reportés sur une autre session de même niveau, ne sont pas remboursés, ni reportés sur l'année suivante.

## **ART. 5 SECURITE ET RESPONSABILITE**

L'élève prend connaissance des consignes de sécurité affichées au Club et s'engage à les respecter.

Sur l'eau le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

L'élève doit avoir un équipement vestimentaire adapté aux conditions météorologiques.

Le port d'une combinaison isothermique sur l'eau est obligatoire. L'élève se présentera donc aux cours équipé au minimum d'un shorty, de chaussons en néoprène ou des espadrilles ainsi que de gants pour la pratique de la voile.

L'élève doit respecter scrupuleusement les consignes du moniteur et des aide-moniteurs.

Chaque élève est maître de sa décision d'aller ou non sur l'eau.

Avant toute sortie sur l'eau, l'élève doit équiper le bateau d'une pagaie ainsi que d'un drapeau rouge de détresse.

Par son inscription, l'élève atteste savoir nager et avoir souscrit une assurance responsabilité civile et accident adéquates.

L'élève navigue strictement sous sa propre responsabilité, respectivement sous celle de ses parents ou représentants légaux.

## **ART. 6 MATERIEL ET BATEAUX**

Les élèves sont tenus de prendre soin du matériel et doivent signaler immédiatement tout dégât constaté aux moniteurs responsables des cours.

Après chaque cours, le matériel doit être correctement rangé aux endroits disposés à cet effet et l'élève doit suivre les instructions des moniteurs. Les bateaux doivent être remis en l'état.

Un vestiaire avec code d'accès est à leur disposition. Les élèves s'engagent à le laisser en bon état de propreté. En aucun cas, ils ne peuvent y laisser du matériel du CNBC ou des effets personnels après le cours.

Le CNBC décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans l'enceinte du Club.

Tout matériel appartenant au CNBC est placé sous la responsabilité de l'élève.

## **ART. 7 EXCLUSION**

Tout élève qui, par son comportement, dérangerait le déroulement du cours, qui ne se conformerait pas au présent Règlement ou aux directives des moniteurs, peut être immédiatement exclu de l'école. Dans ce cas, aucune remboursement du prix des cours ne sera accordé.

## **ART. 8 REGLEMENTATION COMPLEMENTAIRE**

Pour le surplus, ce règlement est régi par les Statuts du CNBC et fait partie intégrante des conditions contractuelles acceptées par l'élève au moment de son inscription aux cours.

## **ART.10 MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT**

Seul le Comité est habilité à modifier le présent règlement.

Fait à Corsier le 27.04.2010

Le Président,

George ARENDRUP